CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)

48e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 28–30 janvier 2015

**Décisions de la 48e Réunion du Comité permanent**

Point 2 de l’ordre du jour : Examen et adoption de l’ordre du jour provisoire

**Décision SC48-01**: **Le Comité permanent adopte l’ordre du jour modifié de la 48e Réunion du Comité permanent** (DOC. SC48-01 Rev.2 *Ordre du jour provisoire de la 48e Réunion du Comité permanent*)**.**

Point 3 de l’ordre du jour : Admission des observateurs

**Décision SC48-02**: **Le Comité permanent admet les observateurs de la liste présentée par le Secrétaire général.**

Point 4 de l’ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur la gestion

**Décision SC48-03**: **Le Comité permanent approuve le rapport du Groupe de travail sur la gestion (notant que les résultats essentiels du Groupe seront traités plus tard dans l’ordre du jour de la 48e Réunion du Comité permanent).**

Point 5 de l’ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur le Plan stratégique

**Décision SC48-04**: **Le Comité permanent approuve le rapport du Groupe de travail sur le Plan stratégique (notant que les résultats essentiels du Groupe seront traités plus tard dans l’ordre du jour de la 48e Réunion du Comité permanent).**

Point 6 de l’ordre du jour : Progrès des préparatifs de la COP12 : Rapport du Sous-groupe sur la COP12

**Décision SC48-05**: **Le Comité permanent approuve le rapport du Sous-groupe sur la COP12.**

**Décision SC48-06**: **Le Comité permanent approuve l’ordre du jour provisoire pour la COP12 (DOC. SC48­-13).**

Point 9 de l’ordre du jour : Rapport du Secrétaire général et plan de travail du Secrétariat pour 2015

**Décision SC48-07**: **Le Comité permanent prend note du rapport du Secrétaire général et approuve le plan de travail du Secrétariat pour 2015.**

Point 10 de l’ordre du jour : Rapport du Président du GEST

**Décision SC48-08**: **Le Comité permanent prend note du rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique.**

Point 11 de l’ordre du jour : Rapport de la Présidente du Groupe de surveillance des activités de CESP

**Décision SC48-09** : **Le Comité permanent approuve le rapport de la Présidente du Groupe de surveillance des activités de CESP (sachant que le projet de résolution et le Programme de travail de CESP 2016–2021 feront l’objet d’un examen plus détaillé, plus tard, sous un autre point de l’ordre du jour de la 48e Réunion du Comité permanent).**

Point 12 de l’ordre du jour : Rapport sur la communication

**Décision SC48-10** : **Le Comité permanent prend note du rapport du Secrétariat concernant la communication.**

Point 13 de l’ordre du jour : Rapport sur les partenariats

**Décision SC48-11** : **Le Comité permanent prend note du rapport du Secrétariat concernant les partenariats.**

Point 8 de l’ordre du jour : Rapport du Sous-groupe sur les finances

**Décision SC48-12** : **Le Comité permanent approuve le rapport du Sous-groupe sur les finances, ainsi que toutes les recommandations du Sous-groupe, et plus particulièrement, le Comité permanent :**

**– approuve la réattribution proposée par le Sous-groupe du surplus du budget administratif 2014 et confirme que l’état des réattributions sera revu à la 49e Réunion du Comité permanent;**

**– exprime ses remerciements à toutes les Parties et à tous les partenaires qui ont apporté des contributions volontaires en 2014;**

**– décide de procéder à des changements mineurs dans le budget administratif approuvé à la COP11 pour différentes lignes budgétaires (comme on peut le voir dans le rapport du Président du Sous-groupe);**

**– remercie l’Uruguay pour le transfert rapide des fonds pour les préparatifs de la COP12;**

**– prend note de la nécessité d’obtenir CHF 1,2 million pour les voyages de délégués pour la COP12;**

**– demande au Secrétariat de ne pas lancer d’appel à propositions pour le Fonds de petites subventions en 2015;**

**– prend note du statut actuel des contributions annuelles non payées des Parties et encourage le Secrétariat, en collaboration avec les membres du Sous‑groupe sur les finances, à continuer de prendre des mesures pour résoudre cette question;**

**– prend note des mesures prises par le Secrétariat pour réduire les contributions non payées;**

**– décide de ne pas appliquer de mesures punitives aux Parties n’ayant pas versé toutes leurs contributions;**

**– approuve les scénarios de projets de budget pour 2016–2018 pour communication à la COP12;**

**– demande au Secrétariat d’ajouter une ligne CESP et une ligne Plan stratégique aux points du projet de budget non administratif décrit dans l’annexe 2 du document DOC. SC48-20 Rev.1 et de fournir de la documentation d’appui pour tous les points inscrits au budget non administratif avant la COP12;**

**– demande au Secrétariat de fournir aux Parties un document décrivant les coûts additionnels pour chaque Partie dans le cadre des scénarios 2% et 4%, en utilisant comme référence les contributions fixées pour 2016, ainsi qu’un organigramme indiquant le pourcentage d’emploi et le grade de chaque poste avant la COP12.**

Projet de résolution SC48–03 Rev.1 : *Règlement intérieur*

**Décision SC48-13 : Le Comité permanent approuve la communication du document DOC. SC48-03 Rev.1 *Règlement intérieur*, amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48‐18 Rev.1 : *Projet de nouveau cadre pour la fourniture d’avis et d’orientations scientifiques et techniques sur la Convention*

**Décision SC48-14 : Le Comité permanent approuve la communication du document DOC. SC48-18 Rev.1 *Projet de nouveau cadre pour la fourniture d’avis et d’orientations scientifiques et techniques sur la Convention*, amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48‐17 Rev.1 : *Suivi de la Résolution XI.1 : Langues, visibilité et stature de la Convention, segment ministériel à la COP et synergies avec les accords multilatéraux sur l’environnement et autres entités internationales*

**Décision SC48-15 : Le Comité permanent approuve la communication du document DOC. SC48-17 Rev.1 *Suivi de la Résolution XI.1 : Langues, visibilité et stature de la Convention, segment ministériel à la COP et synergies avec les accords multilatéraux sur l’environnement et autres entités internationales*, amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48‐19 Rev.1 : *Le Plan stratégique Ramsar 2016-2021*

**Décision SC48-16 : Le Comité permanent approuve la communication du document DOC. SC48-19 Rev.1 *Le Plan stratégique Ramsar 2016-2021*, amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48‐20 Rev.1 : *Scénarios budgétaires pour 2016-2018 et projet de résolution sur les questions financières et budgétaires pour 2016-2018*

**Décision SC48-17 : Le Comité permanent approuve la communication du document DOC. SC48-20 Rev.1 *Scénarios budgétaires pour 2016-2018 et projet de résolution sur les questions financières et budgétaires pour 2016-2018,* amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48‐25 : *Évaluer et assurer la gestion efficace et la conservation des Sites Ramsar* (soumis par la Thaïlande)

**Décision SC48-18 : Le Comité permanent approuve la communication du projet de résolution DOC. SC48-25 *Évaluer et assurer la gestion efficace et la conservation des Sites Ramsar,* amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48-26 : *Responsabilités, rôle et composition du Comité permanent et répartition régionale des pays dans le cadre de la Convention de Ramsar*

**Décision SC48-19 : Le Comité permanent approuve la communication du projet de résolution DOC. SC48-26** ***Responsabilités, rôle et composition du Comité permanent et répartition régionale des pays dans le cadre de la Convention de Ramsar,* amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48-23 : *Le Programme de la Convention de Ramsar relatif à la communication, au développement des capacités, à l’éducation, à la sensibilisation et à la participation (CESP) 2016‑2021*

**Décision SC48-20 : Le Comité permanent approuve la communication du projet de résolution DOC. SC48-23 *Le Programme de la Convention de Ramsar relatif à la communication, au développement des capacités, à l’éducation, à la sensibilisation et à la participation (CESP) 2016‑2021,* amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48-27 Rev.1 : *Conservation des zones humides des îles du bassin méditerranéen* (soumis par la Grèce)

**Décision SC48-21 : Le Comité permanent approuve de communiquer, sans autre amendement, le projet de résolution DOC. SC48-27 Rev.1 *Conservation des zones humides des îles du bassin méditerranéen*****pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48‐29 Rev.1 : *Un label Ramsar pour les collectivités* (soumis par la Tunisie / la République de Corée)

**Décision SC48-22 : Le Comité permanent approuve la communication du projet de résolution DOC. SC48‐29 Rev.1 *Un label Ramsar pour les collectivités,* amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48-31 Rev.1 : *Les tourbières, les changements climatiques et l’utilisation rationnelle : implications pour la Convention de Ramsar* (soumis par le Danemark avec l’appui de la Finlande)

**Décision SC48-23 : Le Comité permanent approuve la communication du projet de résolution DOC. SC48‐31 Rev.1 *Les tourbières, les changements climatiques et l’utilisation rationnelle : implications pour la Convention de Ramsar,* amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12, tout en notant les réserves émises par le Brésil et la République islamique d’Iran.**

Projet de résolution SC48‐21 Rev.1 : *Mise à jour sur l’état des sites inscrits sur la Liste des zones humides d’importance internationale*

**Décision SC48-24 : Le Comité permanent approuve la communication du projet de résolution DOC. SC48‐21 Rev.1 *Mise à jour sur l’état des sites inscrits sur la Liste des zones humides d’importance internationale,* amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48‐24 Rev.1 : *Initiatives régionales fonctionnant dans le cadre de la Convention de Ramsar*

**Décision SC48-25 : Le Comité permanent approuve la communication, sans autre amendement, du projet de résolution DOC. SC48-24 Rev.1 *Initiatives régionales fonctionnant dans le cadre de la Convention de Ramsar* pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48‐22 Rev.1 : *Cadre de la Convention de Ramsar pour la mobilisation de ressources et les partenariats et demande d’obtention du statut d’OIP*

**Décision SC48-26 : Le Comité permanent approuve la communication du projet de résolution DOC. SC48‐22 Rev.1 *Cadre de la Convention de Ramsar pour la mobilisation de ressources et les partenariats et demande d’obtention du statut d’OIP,* amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48‐30 Rev. 1 : *Appel à l’action pour garantir et protéger les besoins en eau des zones humides présents et futurs* (soumis par le Mexique)

**Décision SC48-27 : Le Comité permanent approuve la communication du projet de résolution DOC. SC48‐30 Rev.1 *Appel à l’action pour garantir et protéger les besoins en eau des zones humides présents et futurs,* amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48-28 Rev.1 : *Les zones humides et la prévention des risques de catastrophe* (soumis par les Philippines)

**Décision SC48-28 : Le Comité permanent approuve la communication du projet de résolution DOC. SC48‐28 Rev.1 *Les zones humides et la prévention des risques de catastrophe,* amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Point 16 de l’ordre du jour : Divers

**Décision SC48-29 : Le Comité permanent approuve les rapports des journées 1 et 2 de la 48e Réunion du Comité permanent (sous réserve d’une correction signalée par le Danemark), et demande au Président d’examiner et d’approuver le projet de rapport de la 3e journée avant la distribution du rapport intégral aux Parties. Le Comité permanent prend également note du rapport de la séance à huis clos du Groupe de travail sur la gestion (26 janvier 2015).**